Mairie de la Garde — **Arrondissement de Toulon**

Du Vingt sixième jour — an mil huit cent quarante-un, à sept heures du matin.

N° 9

Acte de mariage de Nicolas Krempff, âgé de quarante ans, né à Pettelange département de la Moselle, le sept du mois d'août mil huit cent un, profession de charron, domicilié à Toulon, département du Var, fils majeur de feu Jean Krempff, en son vivant profession de jardinier, domicilié à Pettelange, département de la Moselle, et de feue Marie Louise Gabriel, aussi défunte, en son vivant sans profession, domiciliée à Pettelange, le dit Jean Krempff, mort huit cent quarante un à Pettelange

Krempff

&

Gabriel

Et de Marie Thérèse Gabriel, sans profession, âgée de trente six ans, née à Lyons, département du Var, le trente pluviôse du mois de mars mil huit cent quatre, domiciliée à la Valette, département du Var, fille majeure de François Gabriel, ci-devant profession de Cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Anne Agréal, ci-devant et actuellement d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par trois fois consécutives les dimanches trente du mois de mars dernier et quatre et onze courant, 2° actes de naissance et de décès en bonne et due forme.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Thérèse Gabriel, et l'autre Nicolas Krempff.

En présence de Sieur Joseph Honoré Bruguet, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente deux ans, profession de propriétaire, son parent ou allié du premier degré.

De Sieur Joseph Achille Arnaud, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente neuf ans, profession de propriétaire, son parent ou allié du premier degré.

De Sieur Nicolas Klein, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de trente deux ans, profession de cuisinier, son parent ou allié du premier degré.

Et de Sieur Pierre Belle, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de trente neuf ans, profession de tailleur d'habits, son parent ou allié du premier degré.

Après quoi, moi Henri François Bruguet, adjoint de la mairie de la Garde, en remplissant les fonctions d'Officier public de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présentacte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Comparants et les quatre témoins, après que lecture en a été faite.

Krempff — B. Bruguet — Arnaud — Klein — Belle — Bruguet

Mairie de la Garde — **Arrondissement de Toulon**

Du Vingt six avril — an mil huit cent quarante-un, à quatre heures du soir.

N° 10

Acte de mariage de Raimond Louis Augustin Costa, âgé de vingt deux ans, né à Toulon, département du Var, le sept du mois de mars mil huit cent dix neuf, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Costa, ci-devant profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Marguerite Tony, décédée en cette Commune de la Garde, le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante trois, ci-devant

Costa

&

Broquier

Et de Adélaïde Colombe Broquier, sans profession, âgée de vingt ans, née à la Garde, département du Var, le trente du mois de décembre mil huit cent vingt, domiciliée à la Garde, département du Var, fille mineure de feu Joseph Baptiste Broquier, profession de Propriétaire, domicilié à la Garde, département du Var, et de Victoire Thérèse Rolle, ci-présente et autorisant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par trois dimanches consécutifs quatre et onze du mois d'avril courant, 2° actes de naissance et de décès en bonne et due forme.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Adélaïde Colombe Broquier, et l'autre François Louis Augustin Costa.

En présence de Sieur Joseph Ouiel, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de vingt quatre ans, profession d'ouvrier peintre dans l'arsenal de Toulon, son parent ou allié du premier degré.

De Sieur Simon Xavier Bouvier, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente huit ans, profession de propriétaire, son parent ou allié du premier degré.

De Sieur Joseph Raynaud, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de vingt quatre ans, profession de propriétaire cultivateur, son parent ou allié du premier degré.

Et de Sieur Gabriel Robert, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de vingt deux ans, profession de Vigneron, son parent ou allié du premier degré.

Après quoi, moi Henri Augustin Arnaud, maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Comparants et les quatre témoins, après que lecture en a été faite.

Broquier — Ouiel — Bouvier — Raynaud — Robert — Arnaud